



PRÉSENTATION DU PLAN DE RELANCE PAR JEAN-MICHEL BAYLET

Monsieur le Président merci de me donner la parole

Mes chers collègues,

A l'occasion des dernières élections départementales, un certain nombre d'entre nous **se sont engagés**, au cas où ils formeraient un groupe majoritaire, à **mettre en œuvre** une nouvelle approche de la politique départementale visant non à **gérer l'immédiateté**, mais à **préparer l'avenir** de ce département après ces années **d'attente**.

Cette volonté du groupe majoritaire exprimée par notre Président le 1^{er} juillet dernier, s'articulera autour d'un plan **d'action pluriannuel** que nous avons dénommé : **PLAN DE RELANCE** et qui sera le « **fil rouge** » de la majorité durant cette mandature en espérant pouvoir le **partager avec tous**, au fil des ans, au fur et à mesure que vous seront présentés les rapports concernant sa mise en œuvre.

Notre département, comme vous le savez, connaît un **accroissement démographique continu**.

Les diverses études de l'INSEE concernant l'évolution de population nous situent à **325 000 habitants en 2050**.

Premier département métropolitain sur **2006-2011** en progression de population, nous devrions passer, en **nombre de ménages** de 111 883 ménages en 2018 à **132 450 en 2030** alors que, dans le même temps, **l'aire urbaine de Montauban** verra la plus forte croissance de la Région en la matière.

Au-delà de l'accroissement de notre population, notre territoire départemental va connaître de **grands bouleversements** en termes d'aménagement du territoire avec l'arrivée de la **L.G.V.** et de **sa gare**, ainsi que la création souhaitée d'un **échangeur** sur l'A62 à LACOURT SAINT PIERRE.

C'est pour accompagner ces vastes mutations que **le plan de relance** que je vais vous présenter a été bâti et que nous souhaitons le mener à bien **en concertation** avec :

- les communes
- les communautés de communes
- l'Agglo du Grand Montauban.

Ce plan de relance s'articulera autour de **deux volets** :

- **VOLET COLLECTIVITES**
- **VOLET DEPARTEMENT.**



VOLET COMMUNES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES AGGLOMÉRATION

Au-delà de l'accroissement démographique prévu par l'INSEE, va venir s'ajouter « **l'effet COVID** » sur les déplacements présents et futur des populations.

En effet, ces derniers mois, ici comme ailleurs, on constate une **forte attractivité** pour les villes moyennes et les communes rurales.

L'évolution des droits de mutation, à l'inverse de ce que certains ici avaient prétendu, est patent :

- 2019 : 34 ,8 M€
- 2020 : 35,9 M €
- 2021 : 41,2 M € prévus (nous serons à près de 43 M €)

Les collectivités de notre département, communes, communautés de communes et communauté d'agglomération **sont mobilisées** pour l'accueil de ces nouvelles populations autour desquelles se dessinent les **enjeux de demain** en termes de développement économique et social.

Le conseil Départemental, compétent en **matière de solidarité territoriale** se doit, plus que jamais, de rester à l'écoute des collectivités pour **leur apporter un soutien accru** dans la réalisation de **leurs investissements**.

Ce **volet territorial** est **le socle** de notre plan de relance et c'est la raison pour laquelle il vous est présenté dès cette session : il en est le premier acte, **l'acte fondateur**.

Il ne s'agit en aucun cas de **modifier** les paramètres des politiques en place :

- **les seuils** de dépenses subventionnable : on n'y touche pas
- **les taux** de nos interventions : on ne les modifie pas.

Mais **d'adapter nos interventions** aux contraintes d'aujourd'hui et surtout de demain.

Cette nouvelle politique repose sur un **triple constat** :

- **Tout d'abord**, les modifications apportées lors de notre session du 09 mars 2020 avec :

- d'une part, **l'augmentation des taux** pour près de la **moitié** des communes, tant sur les bâtiments communaux que le cadre de vie,
- d'autre part, **l'augmentation des seuils** de dépenses subventionnables, ont pour **conséquence immédiate** une **augmentation des subventions allouées** ce qui **tarira, très vite**, la « source départementale » de financement de nos collectivités que sont les enveloppes pluriannuelles, alors même que leurs besoins iront grandissants tant pour les communes « bassin de vie » que pour nos communautés de communes, c'est la raison pour laquelle nous vous proposons de **SUPPRIMER les enveloppes plafonds**.

- **Ensuite** et compte tenu de l'augmentation prévisible du montant des subventions tel que nous venons de l'évoquer : majoration concomitante des taux et des



seuils de dépenses subventionnables, le fait d'avoir « **descendu** » de 150 000 € à **100 000 € le seuil des subventions en annuités** n'est pas sans conséquence sur **l'endettement des communes**. Toutes n'auront pas la capacité financière pour un étalement sur 10 ans du versement de la subvention et c'est pourquoi nous vous proposons de **RELEVER LE SEUIL à 200 000 €**,

- **Enfin**, nous souhaitons **relancer la contractualisation** avec les communes, et plus particulièrement avec les **communes sièges de bassin de vie** tout en **l'étendant aux communautés de communes** souvent porteuses d'équipements structurants, avec des **BONIFICATIONS** de taux.

Au-delà de la « bouffée d'oxygène » donnée à nos collectivités, ce sont aussi **les carnets de commandes** de nos artisans et petits entrepreneurs qui en tireront profit.



VOLET DEPARTEMENT

Il s'agit là **d'afficher les priorités** d'investissements et d'actions de cette mandature qui nous verra proposer les budgets primitifs des années 2022 à 2028 compris autrement dit **sept années budgétaires**.

Le **plan de relance 2022-2028** portera sur

- L'EDUCATION
- LES INFRASTRUCTURES
- LA SOLIDARITE
- L'AGRICULTURE
- L'ECONOMIE
- LE TOURISME
- LA CULTURE

I - L'EDUCATION

Notre compétence en matière de **collèges** nous amènera, sur **2022-2024** à réaliser :

- **les extensions** des collèges de MONTECH et de LABASTIDE, AZAÑA et LAFRANCAISE

- **à tirer les conséquences** de l'étude prospective en cours au niveau de la Direction des collèges quant à **l'évolution des effectifs** et aux réajustements nécessaires de la **carte scolaire** qui devra être réalisée dès cette année. C'est **une fois ces analyses réalisées** que nous déciderons, ou pas, de la nécessité à plus long terme d'un **19^{ème} collège** sur l'aire urbaine de Montauban.

C'est dans ce cadre que l'autorisation de programme de 8 M € adoptée lors du vote au **B.P. 2021** se voit dotée de **7,8 M€** de crédits de paiements supplémentaires qui viennent s'ajouter aux petits 200 000 € déjà inscrits.

Il s'agit, dès cette session, par cette inscription budgétaire de **marquer nettement la volonté** de la nouvelle majorité de **rendre aux collèges la priorité**.

C'est cette volonté qui amène notre Président à nous proposer la **construction immédiate** du **gymnase** du collège de Verdun sur Garonne.

Le choix d'abandonner la couverture en textile de ce gymnase, qui s'est révélée **être un fiasco** sur celui d'Azaña, aura comme conséquence de passer l'autorisation de programme du B.P. 2021 de 2,750 M € à **3,360 M€**.

Là-aussi, avec les **3,160 M€** de crédits de paiements supplémentaires qui seront inscrits, l'A.P. sera couverte à 100 % (au B.P. 2021 200 000 € avaient déjà été inscrit).

Au-delà de ces travaux, vous sera présenté, à la **réunion de juin 2022**, un **plan 2023-2028** de **grosses réparations sur nos collèges** sur la base de **l'état des lieux**, pas très reluisant paraît-il, en cours de finalisation par notre collègue Dominique SARDEING en charge de l'éducation.



Les crédits de **l'année 2022** seront consacrés à en terminer avec les programmations antérieures qui ont pris un **retard certain**. C'est en tenant compte de cet état de fait que nous allons, très rapidement, mettre en place au niveau de la Direction de l'Immobilier, une **équipe dédiée** aux seuls **collèges**.

Dès le B.P. 2022, nous envisagerons l'extension de notre **Resto U** en **partenariat** avec la Région et, espérons-le, de la ville de Montauban et ce d'autant que notre volonté est d'accroître le panel des enseignements sur notre centre universitaire.

Concernant **l'enseignement supérieur**, nous souhaitons réserver l'ancienne caserne de gendarmerie GAMBETTA à l'accueil d'une **école d'ingénieurs**.

Enfin, et même s'il ne s'agit pas d'investissement à proprement parler, nous allons réétudier les **dotations aux collèges** qui semblent, ces dernières années, avoir été quelque peu une **variable d'ajustement**.

Tout sera remis à plat et un rapport vous sera présenté à cet effet à notre session de **juin prochain**.

Pour votre information, pour ces projets **comme pour d'autres**, nous sommes allés avec Michel Weill **rencontrer** le Préfet de Région et la Présidente du Conseil Régional pour nous aider à porter financièrement nos projets.

On nous a laissé de **sérieux espoirs**.

II – LES INFRASTRUCTURES

Comme le Président nous l'a précisé dans son discours du 1er juillet dernier, nous allons :

► **D'une part**, mettre en place une **programmation 2022-2028** fondée sur une **politique d'itinéraire** en tenant compte de l'état des routes de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} catégorie.

Bien évidemment, les **routes à grande circulation** :

- RD 813
- RD 820
- RD926
- RD 953
- RD 999

seront **prioritaires** tout comme les 4 ex-nationales non classées à grande circulation :

- RD 927
- RD 928
- RD 930
- RD 958.

Sur ces 9 itinéraires, **6 sont classés** par la Région Occitanie dans le **RESEAU ROUTIER D'INTERÊT REGIONAL (RRIR)** et nous avons eu l'assurance de la Présidente du Conseil Régional que la Région **serait en soutien** de manière **conséquente**.



Le 15 novembre, une **réunion de cadrage** doit avoir lieu entre notre Directeur Général des Services et celui de la Région, réunion qui ira d'ailleurs bien au-delà des seules routes départementales.

A l'occasion des **orientations budgétaires 2022** qui devront se tenir en décembre, **vous sera présentée**, après les réunions techniques entre notre Commission « mobilités, infrastructures, routes » et nos services, la **programmation pluriannuelle 2022-2028** sur les routes de 1^{ère} catégorie.

S'agissant des programmations pluriannuelles des routes de **2^{ème} et 3^{ème} catégorie**, elles vous seront présentées à l'occasion de la **présentation du B.P. 2022**.

Cette programmation **2022-2028** devrait avoisiner les **120 M€** d'autorisations de programmes, soit **17 M€ par an**.

Sur la période 2015-2021 ce sont 91 M€ d'autorisations de programmes qui ont été votés.

La-aussi, les choses changent : **+ 30 %**

➤ **D'autre part**, toujours sur nos infrastructures et dans le cadre des aménagements liés :

- au **contournement ouest de Montauban**

- à la **desserte de la gare L.G.V.**

- ou de **l'échangeur de LACOURT SAINT PIERRE**,

nous allons **nous rapprocher** de la Communauté **d'Agglo du Grand Montauban**, des Communauté de communes de **GRAND SUD TARN et GARONNE** et de la **LOMAGNE TARN et GARONNAISE** pour, **ensemble**, du moins sur la gare et l'échangeur, créer une **structure porteuse de ces grands investissements** afin, comme pour la L.G.V., **d'en lisser** les conséquences financières et de créer les conditions pour préserver notre **environnement naturel**.

Il nous semble, en effet, que sur de tels projets, qui nous propulsent déjà dans le futur, **nous devons faire bloc**.

III – LE SOCIAL

Compétence essentielle des départements, le budget du pôle « SOLIDARITE – SANTE – HABITAT » est et restera de loin, le premier poste de dépense : **62 %** de nos dépenses de fonctionnement au dernier C.A. 2020.

Ici, comme ailleurs, nous nous devons de tout mettre en œuvre pour stopper la **DESERTIFICATION MEDICALE**.

A cet effet, à notre session de **juin 2022**, vous sera présenté un rapport visant à mettre en place une **BOURSE DEPARTEMENTALE** pour les étudiants en 3^{ème} année de médecine s'engageant à exercer pendant **5 ans** dans notre département.



Au-delà de la lutte contre la désertification médicale, il nous appartiendra, en lien avec les directeurs d'établissements, de **tirer les leçons** des conséquences du **COVID** sur nos **Etablissements d'Accueil** de Personnes Agées ou Handicapées.

Dans le même temps, nous demanderons à notre Commission « Santé – Solidarité - Habitat » de nous faire un comparatif quant à **la gestion de l'A.P.A.** sur la Région Occitanie à laquelle nous adjoindrons nos voisins du Lot et Garonne afin de voir s'il y a lieu, ou pas, d'infléchir nos actions .

Enfin, il appartiendra à notre Commission « Economie – Emploi – Insertion – Tourisme », très rapidement, de nous faire le bilan des politiques mises en place, sous la précédente mandature, pour favoriser **l'insertion** des bénéficiaires du R.S.A. dans **l'emploi** afin d'y apporter les modifications nécessaires pour une plus grande efficacité.

Le principe de cette politique est bon, voyons quels en sont les **freins** et tentons de les lever.

IV – L'AGRICULTURE

Concernant le domaine de l'Agriculture, une **rencontre CHAMBRE – DEPARTEMENT** sera organisée **courant novembre** afin :

- d'une part, de poser les bases d'une **coopération étroite** comme nous l'avons précisé au **Président Ichès** que nous avons rencontré, séparément, le Président WEILL au titre du Conseil Départemental, moi-même en tant que Président du Pôle d'Equilibre Territorial Rural Garonne – Quercy - Gascogne.

- d'autre part, d'envisager les **inflexions** à apporter à nos politiques voire à **en compléter le panel.**

Parmi les sujets prioritaires à examiner, celui de la **RESSOURCE EN EAU**, en particulier la relance de l'aménagement des **retenues collinaires.**

Nous savons que la réglementation est contraignante, mais nous savons aussi qu'avec de la **VOLONTE** on peut faire « bouger les choses ». Nous nous y emploierons.

Au-delà des retenues collinaires, nous reverrons notre aide aux **CUMA** dès le **B.P. 2022.**

Enfin, **en synergie** avec la profession et les communautés de communes nous créerons les conditions pour **relancer la production Bio** et favoriser les circuits courts dont la crise sanitaire a mis en évidence l'efficacité.

Bien évidemment nous allons créer, à l'échelle départementale, avec la Chambre d'Agriculture les conditions pour un **partenariat étroit** sur la mise en place d'un **PAT** (Projet Alimentaire Territorial) à **l'échelle départementale** intégrant les PAT déjà en cours à l'échelle des communautés de communes ou du PETR PAYS MIDI QUERCY.

Nous ferons en sorte de ne pas « gaspiller » nos énergies et nos moyens dans de **vaines concurrences.**

A cet effet, nous proposerons à nos partenaires la création d'une **légumerie départementale.**



V – L'ÉCONOMIE – L'EMPLOI

Notre action en la matière est aujourd'hui **limitée**.

L'économie et l'emploi sont des **compétences partagées** par le **Conseil Régional** et les **Communautés de communes ou d'Agglo**.

Courant décembre prochain, nous irons à **la rencontre** de nos voisins du Conseil Départemental de la Haute-Garonne afin de voir les conditions de mise en place d'une **convention partenariale** avec la **Région** qui nous permettrait, comme ils ont su le faire, de **venir en soutien** aux communautés de communes pour tout ce qui touche :

- aux **espaces COWORKING** dont la crise sanitaire a montré tout l'intérêt ;
- à l'accueil d'entreprises qu'il s'agisse de **l'aménagement** de zones ou **d'immobilier** d'entreprises.

Une fois cette analyse effectuée nous rencontrerons :

- la C.C.I.
 - les Communautés de Communes
- et un rapport vous sera soumis **courant 2022**.

VI – LE TOURISME

Durant ce mandat, la majorité départementale se portera **maître d'ouvrage** :

- sur **2022-2024** des travaux relatifs :
 - à l'aménagement de **la liaison douce MONTAUBAN – MONTRICOUX** dont l'inscription a été demandée au contrat de plan 2021 – 2027,
 - à la réfection de la **vélo voie verte** du canal qui en a bien besoin.

Pour ces deux opérations, nous avons **eu l'assurance**, tant du Préfet de Région que de la Présidente du Conseil Régional, que l'Etat et la Région **participeraient** au financement des travaux.

- En **2023** : des **études** seront lancées sur l'aménagement de **futures liaisons douces** sur, d'une part, la liaison **MONTECH – GARONNE** et, d'autre part, l'ancienne voie ferrée **CASTELSARRASIN – BEAUMONT DE LOMAGNE** pour le jour où elle sera déclassée par la SNCF.

Nous demanderons en 2022 à notre Agence de Développement Touristique de nous faire un **état des lieux** de nos **bases de loisirs** sur lequel nous nous appuyerons pour **finaliser** un **plan de modernisation en partenariat** avec les communes ou Communautés de Communes concernées et qui pourrait vous être présenté au B.P. 2023.

VII – LA CULTURE

Notre politique culturelle sera désormais **DEFINIE** par **l'Assemblée Départementale** et mise en œuvre par nos services. L'Association Départementale pour le Développement des Arts en Tarn et Garonne (**ADDA 82**) **n'interviendra** que sur les seuls axes que **nous déciderons** de lui confier.



A cet effet **notre Direction** de l'Animation Culturelle sera **renforcée**.

Dans un **premier temps**, sous l'autorité de nos collègues, Christiane LECORRE et Patricia DUCASSE, un **diagnostic** du **milieu associatif culturel** sera effectué pour tirer les conséquences de la crise sanitaire que nous venons de traverser et qui a particulièrement impacté ce secteur.

Lors de notre **session de juin 2022**, un état des lieux nous sera présenté et il nous appartiendra d'en tirer les conséquences sur les **inflexions éventuelles** à apporter à nos politiques.

Concernant le **volet immobilier**, nous présenterons, à la session **d'octobre 2022**, les évolutions à apporter au projet d'aménagement des **Archives Départementales** pour le reprendre sur la base du **programme défini en 2013** qui avait une autre allure.

Cette opération, initialement évaluée à 11 M €, **sera réajustée** en fonction des travaux déjà réalisés ces dernières années et nous demanderons à l'Etat une **subvention de 30 %**.

Les travaux pourraient être réalisés sur **2024-2026**.

S'agissant de **l'Abbaye de Belleperche** nous reprendrons sa réhabilitation sur la base d'un programme pluriannuel **2024-2028** que nous définirons ensemble et qui pourrait recevoir des financements de l'Etat et de la Région.

Enfin, **courant 2022**, nous nous rapprocherons de la ville de Montauban pour envisager une **utilisation partenariale** de **l'Espace des Augustins**. Nous l'espérons réhabilité pour la partie ville, comme nous l'avons fait pour la partie département il y a une quinzaine d'années.

Il nous appartiendra, courant 2022, de nous pencher sur l'immeuble dont le Département est propriétaire, **Place Nationale**.
Voici, mes Chers Collègues, le **« carnet de route »** de la nouvelle majorité départementale.

Ce plan pluriannuel aura un **coût**, c'est évident et il appartiendra à « l'équipe en place » dont la composition **n'est pas figée**, d'aller chercher le **maximum de subventions**, et nous avons déjà commencé à nous y employer.

Trop de paramètres nous échappent encore sur l'évolution des dotations de l'Etat, des droits de mutations, de nos dépenses d'aide sociale, des subventions qui seront allouées pour envisager un **portage financier précis** mais ce que nous pouvons **vous assurer** c'est de **poursuivre la politique de désendettement** amorcée en **2012**.

Entre le 31/12/2014 et le 31/12/2020, le volume global de la dette brute est passé de 191 à 188 M€ (-3 M €), elle sera **inférieure à 175 M € au 31/12/2027**.

Nous nous y engageons, Madame Valérie RABAULT.

Bien évidemment, Monsieur le Président Weill, comme aujourd'hui avec la politique sur les collèges ou celle en direction des communes et communautés de communes, vous nous soumettez, à chaque session de cette Assemblée et au fur à mesure de l'avancer des dossiers, les rapports en lien avec ce plan pluriannuel.



Notre prochain rendez-vous sera aux **O.B. de 2022** avec le plan 2022-2028 de rénovation de nos routes départementales de **1^{ère} catégorie**.

Voilà Chères et Chers collègues la « feuille de route » tracée par la majorité départementale comme promis aux Tarn et Garonnais.

